



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS

### TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Lisbonne (Portugal), 27-30 avril 2010

**MANIFESTATIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES,  
NOTAMMENT COLLABORATION FUTURE ENTRE LA  
COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS (CEF), LA  
CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA PROTECTION DES  
FORÊTS EN EUROPE, LE COMITÉ DU BOIS DE LA COMMISSION  
ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE ET LE  
FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS**

#### I. Introduction

1. Ce document a pour objet de présenter diverses manifestations et initiatives internationales pertinentes pour la Commission européenne des forêts (CEF), et d'examiner les possibilités de collaboration future avec Forest Europe (la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe), le Comité du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Cette session vise à encourager la CEF à apporter sa contribution aux travaux de ces entités et à préciser le rôle potentiel des questions forestières européennes dans ce contexte.

#### II. Contexte général

##### II.1 Évolution de la situation au niveau paneuropéen

2. Les délibérations de la CEF recourent de plus en plus les programmes du Comité du bois et de Forest Europe. L'action conjuguée de ces trois entités offre une base solide à la prise en compte des questions forestières dans les débats mondiaux sur les forêts, tels que ceux engagés dans le cadre du FNUF.

3. Le Comité du bois et la CEF, constitués il y a près de 60 ans, ont respectivement assumé des fonctions de suivi et de communication sur les statistiques et les marchés des produits

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

forestiers et d'information sur les ressources forestières et la gestion durable des forêts. Le suivi de l'évolution des politiques ayant une incidence sur le secteur et l'analyse des interventions stratégiques par la CEF ont été renforcés dans les dernières années par les travaux entrepris en concertation avec le Comité du bois, notamment suite aux résultats de l'Examen stratégique de 2007 et des retombées de la Semaine forestière européenne de 2008.

4. La CEF et le Comité du bois coordonnent leurs activités dans le cadre de leur secrétariat commun et par un partage d'informations, notamment aux réunions de leurs Bureaux conjoints. Les programmes de travail de la CEF, du Comité du bois et de Forest Europe sont ensuite élaborés par les secrétariats et les parties concernées. Ces programmes sont consultés pour s'assurer de la prise en compte de toute évolution importante pour le secteur forestier régional.

5. À sa réunion d'experts tenue à Oslo (Norvège) en novembre 2009, Forest Europe a adopté le mandat d'un Groupe de travail chargé d'élaborer différentes propositions en vue de ses travaux futurs et de les présenter pour examen à la 6<sup>ème</sup> Conférence ministérielle. Il a été invité à examiner des formules permettant de doter Forest Europe de la personnalité juridique, y compris par une convention ou un accord européen juridiquement contraignant sur les forêts. Le Groupe de travail s'est réuni les 24 et 25 février 2010 à Genève (Suisse) pour s'atteler à la tâche. Il est proposé que les secrétariats de la CEF et du Comité du bois maintiennent leur appui au Groupe de travail, en fonction de ses besoins.

## II.2 Évolution de la situation au niveau international

6. À l'échelon international, la CEF contribue, par son programme de travail conjoint avec le Comité du bois, à l'application régionale de l'instrument juridique non contraignant sur tous les types de forêts et des quatre objectifs mondiaux sur les forêts convenus dans le cadre du FNUFF dont la prochaine session, organisée dans le contexte de son Programme de travail pluriannuel, se tiendra à New York (États-Unis d'Amérique) en janvier 2011 sur le thème « Les forêts au service des peuples, des moyens de subsistance et de l'éradication de la pauvreté ». Le FNUFF examinera les progrès enregistrés dans l'application de l'instrument juridique non contraignant sur tous les types de forêts et la réalisation des quatre objectifs mondiaux dans ce domaine. Cette neuvième édition du Forum comprendra également une réunion de haut niveau, occasion exceptionnelle donnée aux ministres pour apporter des orientations supplémentaires au processus en cours. Plus récemment, en octobre 2009, la session extraordinaire de préparation du neuvième Forum a constitué un groupe intergouvernemental d'experts chargés de formuler des propositions sur des stratégies de mobilisation de ressources auprès de toutes les sources possibles en vue de la gestion durable des forêts. Le groupe d'experts devrait présenter un rapport préliminaire au prochain Forum et ses recommandations finales à la session suivante, prévue en 2013. Parallèlement, le Forum a mis en place un processus visant à faciliter l'identification des lacunes, obstacles et possibilités; aider les pays à mobiliser des ressources et à formuler des stratégies financières en faveur des forêts; et améliorer la coordination et la coopération entre les différentes sources et instruments de financement.

7. Les années 2010 et 2011 seront décisives pour accroître la visibilité de la biodiversité et des forêts. En 2010, l'Année internationale de la biodiversité sera l'occasion de faire connaître les progrès réalisés dans la région au regard des objectifs mondiaux de la biodiversité, en particulier ceux définis dans le programme de travail sur la biodiversité des forêts de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère vient étayer les efforts engagés dans ce cadre par la mise en oeuvre du Plan d'application paneuropéen 2010 sur la protection de la biodiversité. L'année 2011 a été déclarée Année internationale des forêts et le secrétariat du FNUFF assumera la direction des manifestations et initiatives prévues à ce titre. L'Année internationale des forêts offrira à la région diverses occasions d'organiser des manifestations en rapport avec les forêts et de diffuser des informations sur la question, bien que les contributions des différentes entités régionales restent à déterminer (voir également le document FO:CEF/2010/3.x relatif à la Semaine forestière européenne et à l'Année internationale des forêts).

8. La Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUFF) ont signé un protocole d'accord le 15 décembre 2009 par lequel ils s'engagent à collaborer étroitement à l'occasion des années internationales de la biodiversité (2010) et des forêts (2011). Ce protocole fait suite à une demande adressée aux deux secrétariats par leurs organes directeurs respectifs, en mai 2009 pour le FNUFF, et en mai 2008 pour la CDB. L'accord, dont l'expiration est fixée à décembre 2011, pourra être prolongé d'un commun accord; il permet la planification d'un programme de travail conjoint sur la biodiversité des forêts et prévoit le détachement provisoire d'un fonctionnaire au secrétariat du FNUFF à New York qui sera chargé de ces activités conjointes.

9. Enfin, la prochaine réunion du Comité des forêts (COFO) se tiendra au siège de la FAO à Rome (Italie), du 4 au 8 octobre 2010. Il a pour objectif de faire la lumière sur les questions d'actualité intéressant les forêts du monde à l'occasion de ses manifestations parallèles et sessions plénières. La contribution de la communauté forestière d'Europe sera capitale pour le succès de la manifestation et il sera donc important de faire inscrire les priorités régionales pour les forêts en bonne place de l'ordre du jour du COFO. La CEF souhaitera peut-être discuter des thèmes importants pour la région et susceptibles d'enrichir les délibérations des séances plénières et des manifestations parallèles du COFO.

### **III. Questions à discuter**

10. La CEF souhaitera peut-être noter les progrès enregistrés lors des réunions du Groupe de travail de Forest Europe et préciser les contributions attendues de son secrétariat pour renforcer les synergies entre la Commission, le Comité du bois et Forest Europe.

11. Elle pourrait aussi examiner de quelle façon elle pourrait contribuer aux grandes manifestations prévues pour 2010 et 2011. Elle pourrait par exemple identifier les questions importantes pour la région en vue d'enrichir les débats durant les séances plénières du COFO et les manifestations parallèles prévues en octobre 2010 et, partant, déterminer quelles contributions elle pourrait apporter au COFO.

12. La CEF pourrait également se pencher sur le rôle possible de l'Europe à la prochaine réunion du FNUFF en 2011. Comme il y sera question des droits fonciers forestiers et des aspects sociaux et culturels des forêts, elle pourrait mettre à profit les travaux stratégiques menés en collaboration avec le Comité du bois sur « le suivi et l'analyse des droits de propriété et des droits fonciers forestiers » et sur « les aspects sociaux et culturels » des forêts. Elle pourrait en outre clarifier le rôle spécifique de la région dans l'évaluation et l'exécution future du Programme de travail pluriannuel et l'accueil des manifestations régionales pendant l'Année internationale des forêts.

13. Outre la session 2010 du COFO, la neuvième réunion du FNUFF et l'Année internationale des forêts en 2011, comme la 16<sup>e</sup> Conférence des parties à la CCNUCC et l'Année internationale de la biodiversité en 2010 sont autant d'occasions pour la CEF de sensibiliser les politiques au rôle des forêts dans le développement durable, la protection de la biodiversité et l'action d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La CEF est invitée à envisager des mesures spécifiques pouvant être adoptées en concertation avec les gouvernements nationaux et d'autres instances internationales pour contribuer à une plus vaste prise de conscience du rôle des forêts.